Commune de Genolier
Conseil communal

DECISIONS PRISES LORS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 13 décembre 2018

1. **ACCEPTATION du préavis 41/2018**

Concernant l'adoption du règlement communal sur l'acquisition de la bourgeoisie de Genolier.

2. **ACCEPTATION du préavis 42/2018**

Adoptant le budget communal 2019 tel que présenté et prenant acte du plan d'investissement.

3. **ACCEPTATION du préavis 43/2018**

Décidant

1) d'accorder un crédit de CHF 96'000.- TTC pour financer la rénovation et mise à jour du système audio-vidéo du centre communal Le Gossan ainsi que l'éclairage de l'entrée du foyer et du réfectoire.

2) que le financement sera assuré par la trésorerie courante.

3) que cette dépense sera amortie dans l'année en cours, en une fois, par le compte 9281.9 - fonds de rénovation salle communale.

4. **ACCEPTATION du préavis 44/2018**

Décidant d'autoriser la Municipalité à vendre la parcelle de 1'360 m2 et le bâtiment qui y est construit, située à la Chèvrerie sur la Commune d'Arzier-Le Muids pour le montant total de CHF 765'000.- TTC, frais de notaire, de géomètre, du registre foncier, de la division de bien-fonds, de l'inspecteur forestier et des différents services du canton à la charge de l'acheteur.

1272 Genolier Tél. 022 366 86 30 Fax 022 366 11 62 greffe.genolier@bluewin.ch

5. ACCEPTATION du préavis 45/2018

Décidant

1) d'accorder un crédit de CHF 82'000.- TTC pour financer l'assainissement du parc d'éclairage public.

2) que le financement sera assuré par la trésorerie courante.

3) que cette dépense sera amortie dans l'année en cours par le fonds de réserve "Travaux futurs" (9282.1).

Genolier, le 13 décembre 2018

Pour le Bureau du Conseil :

Le Président

Nicolas Bolay

Conseil Communal * Commune de Genolier * VAUD UBERTE ET PATRIE

La Secrétaire

Laurence Werlen